



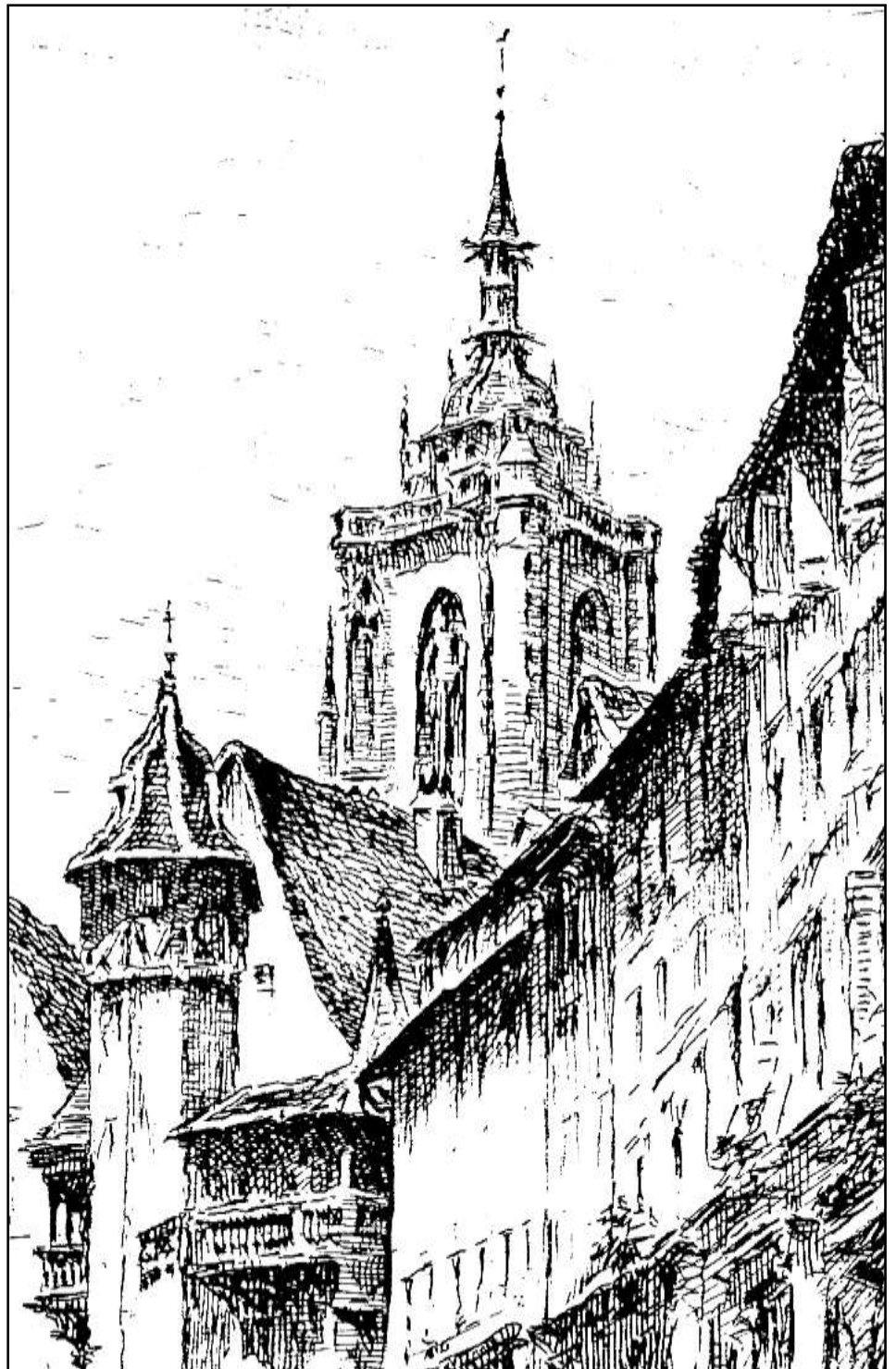
Colmar

STENOGRAMME

35^{ème} Séance

du

18 septembre 2017



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

J'ai à vous présenter quelques excuses : Mme BARDOTTO-GOMEZ, Mme ANGLARET-BRICKERT, Mme BENNAGHMOUCH et Mme VALENTIN, donnent respectivement pouvoir à Mme ERHARD, M. MEISTERMANN, Mme KLINKERT et M. VOLTZENLOGEL. J'annonce un peu de retard pour Mme PELLETIER qui en attendant donne pouvoir à Mme HUTSCHKA.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Sa candidature est acceptée. Généralement, nous avons le Directeur Général des Services comme suppléant. Ce soir, ce sera le Directeur Général des Services Techniques, assis à ma gauche, qui fait office de responsable d'administration. Il est proposé pour être suppléant. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Il est accepté également.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 26 juin 2017 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Avant d'arriver à l'ordre du jour, il m'appartient d'installer au sein de notre assemblée M. Patrick VOLTZENLOGEL qui remplace Julien ERNST. Il est donc officiellement installé au sein de notre assemblée comme conseiller municipal de la Ville de Colmar. En votre nom et en mon nom personnel, nous lui souhaitons la bienvenue.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

Avant de démarrer l'ordre du jour, nous avons autour de la table, une collègue qui vient d'être élue Présidente du Conseil Départemental, je parle de Brigitte KLINKERT. Nous la félicitons globalement et en mon nom personnel. Nous lui souhaitons dans cette mission beaucoup de satisfactions. Naturellement, il ne faut pas regarder le travail puisqu'il y en aura, mais nous pensons pouvoir lui faire confiance pour qu'elle puisse conduire le Département dans les meilleures conditions possible. Du moins, c'est le souhait que nous formulons en ce qui la concerne. Donc, bravo pour votre élection. (*Applaudissements*) Et bonne route en tant que Présidente.

J'ai également fait distribuer un rapport supplémentaire pour exprimer notre solidarité par rapport aux populations des îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. Les délais de communication ne sont pas respectés, donc je dois vous poser la question pour savoir si vous acceptez l'addition de ce rapport supplémentaire. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Nous sommes unanimes pour ajouter ce rapport supplémentaire en fin de réunion.

Nous en arrivons aux rapports d'activités, à commencer par la SAEM VIALIS, M. SCHNELL, vous avez la parole.

5. Rapport d'activités de la SAEM VIALIS.

Voir rapport –

M. SCHNELL - DG, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci M. le Directeur Général. Y a-t-il des questions ? Personnellement, je pense que vous êtes passé un peu rapidement sur le nouveau périmètre de VIALIS. C'est un cas unique en France où une régie s'associe à une Société d'Économie Mixte. Cela nous fait tout simplement jouer dans une autre division. Certes, les uns et les autres pourraient répliquer en disant que Colmar a perdu sa majorité de décision puisqu'on a dû descendre à quelque 41 %, néanmoins l'action publique reste présente sur la base de la même répartition avec la Ville de Brisach. Mais cette combinaison avec l'usine électrique de Brisach nous fait accéder au Rhin où d'énormes investissements sont projetés, y compris tout ce qui est accessoire au barrage agricole avec des alimentations qu'on ne peut pas décrire aujourd'hui, mais qui sont énormes. De plus, l'industrialisation de toute la zone du Rhin du côté du Port rhénan est une aubaine pour VIALIS puisqu'il s'agit de nouveaux marchés, pas domestiques, mais industriels. Donc tout simplement, nous jouons dans une autre division sans pour autant perdre ce qu'étaient les dividendes de VIALIS vis-à-vis de la Ville de Colmar. C'est une opération unique qu'on ne trouve nulle part en France. Il fallait avoir le courage de s'engager dans cette opération, mais de par là, je salue également la bonne compréhension de nos collègues de Neuf-Brisach. Au final, il n'y avait pas de solution B pour la régie de Neuf-Brisach puisque de son côté, il fallait également jouer la proximité. Ils nous ont donc permis de travailler ensemble pour arriver au mois de novembre dernier à cette finalisation par la réunion des deux opérateurs sous le nom de VIALIS. Personnellement, je me félicite de cette opération puisque finalement, cet aboutissement nous fait accéder à une catégorie qui n'était pas la nôtre à travers une distribution de besoins industriels qui constitue en partie le développement de la nouvelle société VIALIS. Je tenais à faire ce rappel puisqu'il est important.

M. OUADI, vous avez la parole.

M. OUADI : M. le Maire, chers collègues. J'avais une question technique à poser à VIALIS. Nous avons à la sortie de Ligibel, plusieurs cheminées de biométhane qui brûlent depuis plus de 20 ans. A-t-on fait une étude de rentabilité éventuellement pour récupérer ce biométhane et créer de l'électricité ? Voilà, merci.

M. le Maire MEYER : Non, il n'y a pas d'étude qui a été engagée à ce titre.

M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Oui, merci M. le Maire. À propos de Ligibel on a déjà posé le problème en 1992, on nous avait répondu à l'époque que ce biogaz était beaucoup trop éloigné de structures importantes alors que le Lycée Camille Sée était en construction. Enfin, passons. Ce n'est pas la question que je voulais vous poser. Je voulais vous poser une question, M. SCHNELL, par rapport à la Loi de transition énergétique et pour la croissance verte de 2015 avec un objectif – est-ce que vous avez déjà commencé à l'étudier ? – de

baisse de 30 % de consommation des énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012. C'est tout ce que j'avais à vous demander.

M. le Maire MEYER : Ce n'est déjà pas mal ! Allez-y M. SCHNELL.

M. SCHNELL : C'est une vaste question. Nous contribuons, dans une certaine mesure, à ces objectifs, dans la mesure où – comme je le disais – nous participons aux côtés de Colmar Agglomération à faire en sorte que nos concitoyens puissent faire des économies d'énergie. Donc nous finançons des rénovations énergétiques dans le domaine du bâtiment. Nous intervenons également – comme j'ai pu l'évoquer – dans le cadre d'une société filiale dans la production hydroélectrique. Après, il est clair que le particulier et l'industriel restent le moteur de l'investissement. Nous accompagnons dès lors que c'est possible. Pour autant, nous faisons essentiellement de l'achat-revente et nous nous intéressons bien entendu à optimiser ceci en répondant aux besoins d'énergie verte là où ils sont exprimés.

M. le Maire MEYER : M. SCHNELL, vous auriez pu répondre d'une façon beaucoup plus précise. Vous auriez pu dire que le Grenelle 2 impose des économies d'énergie et qu'annuellement, vous êtes obligés de produire une somme de certificats d'économie d'énergie qui répondent aux objectifs du Grenelle 2. Donc, contractuellement, vous êtes obligés de suivre les consignes données pour arriver à cette diminution dans les consommations.

Merci, M. SCHNELL pour votre présentation. Nous continuons avec la Société de l'Aéroport de Colmar SAS. C'est Francis REBERT qui va rapporter. Merci, M. SCHNELL, pour votre présentation.

6. Rapport d'activités 2016 de la Société de l'Aéroport de Colmar SAS.

Voir rapport –

M. REBERT - DG, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci, M. REBERT.

Guy WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Ce n'est pas vraiment une question, c'est un rappel. Nous voudrions rappeler la mise en ligne par ADC d'une « Fiche d'Incident » sur la page intitulée « Charte de l'environnement de l'aéroport » de Colmar-Houssen, ce qui permet à chaque riverain d'exposer avec précision un survol intempestif de son secteur. Cette nuisance phonique répétitive a été supportée par d'autres, qui n'ont pas toujours la possibilité de recourir à cette procédure en ligne, pourtant scrupuleusement répertoriée par l'exploitant et analysée avec soin lors de la Commission consultative annuelle de l'environnement de l'aérodrome, où tous les partenaires sont représentés, dans le but d'y remédier si possible. Cet été ce sont les hélicos de la société Hélitravaux qui font découvrir le patrimoine touristique de la région, qui ont été les plus perturbants au-dessus des quartiers Nord de la Ville, sans oublier les débordements fréquents des tours de piste sur ce

même secteur ! Mais il faut reconnaître une évolution plus favorable aux riverains depuis la prise en compte de la Charte de l'environnement de l'aérodrome.

M. le Maire MEYER : Donc un côté négatif, mais surtout un côté positif.

M. WAEHREN : C'est la balance.

M. le Maire MEYER : Voilà, M. REBERT.

M. REBERT : Merci, M. WAEHREN, mais vous savez qu'on est très sensibles à la problématique de l'environnement et qu'on essaie effectivement de minimiser les nuisances. Un avion fera toujours du bruit, mais on peut trouver un certain nombre de solutions pour minimiser.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Ce n'est pas le cas. Oui, allez-y. Mme GANTER.

Mme l'Adj. GANTER : Juste par rapport à la subvention, effectivement les subventions de fonctionnement sont plus ou moins annoncées, mais il est hors de question qu'on laisse tomber les aéroports au niveau des subventions d'investissement. La Région a un parc d'aéroport et on est obligés de mettre une politique en place. Donc, nous aurons forcément encore un soutien à l'aérodrome de Colmar.

M. REBERT : Très bien. On comprend évidemment que c'est une préoccupation au niveau des budgets actuels des collectivités locales. On va rencontrer M. RICHERT à la fin du mois, on défendra le maintien de subventions de fonctionnement, mais j'ai conscience que c'est difficile.

Mme l'Adj. GANTER : Ce sera plutôt de l'investissement.

M. REBERT : Voilà, on a rencontré M. DEBEVE récemment, Claudine GANTER était là, effectivement, les subventions seront plus fléchées sur de l'investissement.

M. le Maire MEYER : M. REBERT a parlé du Président de la République, François HOLLANDE. J'ai juste relevé que c'est la première fois que nous travaillons sous le regard du nouveau Président de la République (photo officielle installée récemment dans la salle du Conseil Municipal).

M. REBERT : Il n'est pas encore venu à Colmar, mais j'espère qu'il viendra aussi.

M. le Maire MEYER : M. REBERT sort d'un week-end assez chargé, puisque dans son entreprise, ils ont réuni quelque 4 500 personnes, tous les anciens qui ont travaillé chez Liebherr. Cela a dû être deux fortes journées et nous le félicitons également pour cette organisation puisque Liebherr rayonne très largement dans le paysage alsacien.

M. REBERT : Merci, M. le Maire. Bon conseil municipal.

M. le Maire MEYER : Merci. Nous arrivons à PREALIS, c'est la Présidente accompagnée qui nous présente le rapport.

7. Rapport d'activités 2016 de l'association PREALIS.

Voir rapport –

Mme GROSS, Présidente, présente le rapport.

Mme GROSS : J'en ai terminé. Au nom de l'association, je remercie M. le Maire et son Conseil Municipal pour son soutien toujours sans faille.

M. le Maire MEYER : Merci, Madame la Présidente. Vous nous invitez à visiter les nouvelles installations. C'est un peu compliqué pour pénétrer dans les locaux puisqu'ils sont sécurisés. Pour ne pas embêter les directeurs et les enseignants, je vous invite à mettre sur le réseau social quelques photos pour faire apparaître ce que vous avez fait et de par là, vous donnez accès à tout le monde pour illustrer, pour témoigner de votre engagement dans la restauration pour les enfants.

Mme GROSS : C'est prévu, M. le Maire. Je n'ai pas encore eu le temps de prendre mon appareil photo et de faire le tour.

M. le Maire MEYER : Merci beaucoup pour cette présentation. Nous arrivons au dernier rapport concernant Colmar Agglomération.

8. Rapport d'activités 2016 de Colmar Agglomération.

Voir rapport –

M. le Maire MEYER, rapporteur, présente le rapport.

9. Transfert de compétence – modification des statuts de Colmar Agglomération.

Voir rapport –

M. le Maire MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Instauration d'une Taxe annuelle sur les Friches Commerciales.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Choix du délégataire et approbation du contrat de Délégation de Service Public relatif au réseau de chauffage urbain.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

(Présentation du contrat par M. BOICHÉ)

M. le Maire MEYER : Merci beaucoup pour ces explications techniques et budgétaires. Y a-t-il des questions ? Guy WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Deux remarques brèves. L'une concernant les déchets qui alimentent largement en énergie le chauffage urbain. Ces déchets – vous l'avez dit à juste titre – évoluent très rapidement en baisse de tonnage et aussi en qualité parce qu'Eco-Emballages nous enjoint maintenant de pratiquer le tri des plastiques. Or vous le savez, les plastiques augmentent sérieusement le pouvoir calorifique du chauffage. Avez-vous déjà intégré cette donnée ?

Deuxième point concernant de nouveau cette Loi de transition énergétique pour la croissance verte, qui demande comme objectif une baisse de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990. Or, le chauffage urbain, tout le monde le sait, est le premier émissaire de CO2 de la Ville de Colmar. C'est dû au fait qu'on utilise encore beaucoup trop de fuel lourd, notamment en période hivernale. Cela peut augmenter considérablement, surtout en période d'hiver froid comme en 2014 où l'augmentation du fuel a été significative et la pollution également. Puisque cela aura forcément une répercussion sur la tarification, avez-vous aussi intégré dans vos calculs de tarification, parce que cela aura forcément une répercussion sur la tarification, le fait que le fuel lourd ne puisse plus être à l'avenir le seul régulateur des crêtes d'hiver ? Merci.

M. BOICHÉ : S'agissant du premier point, nous avons les données historiques d'exploitation avec un tonnage et une quantité d'énergie valorisée sur le chauffage urbain : 70 000 tonnes, 110 gigawattheures annuellement à peu près sur les deux dernières années d'exploitation. Nous sommes partis sur des hypothèses baissières pour anticiper la baisse des tonnages avec éventuellement un léger effet sur le PCI en augmentation. Pour vous donner un ordre de grandeur, on serait à 62 000 tonnes et 99 gigawattheures pour 2018. Ce sont les prévisions sachant que – et cela fera le lien avec la question suivante – le tarif R1 qui est l'élément proportionnel à la consommation est indexé par rapport au prix moyen de l'année précédente avec une mixité qui pourra évoluer si on a une meilleure couverture par le CVE au niveau du chauffage urbain.

Effectivement, le fuel lourd est l'énergie d'appoint pour l'écrêtage des besoins. La conversion basse pression aurait ce double avantage de limiter le recours au fuel lourd par l'augmentation de puissance gaz en chaufferie centrale et par là même, limiter les émissions de polluants et avoir un meilleur contenu CO2 sur le chauffage urbain.

M. le Maire MEYER : C'est ce qui est prévu en deuxième étape du contrat pour arriver à cette nouvelle formule d'exploitation où le fuel n'est plus le volume ajustable ou de régulation, mais ne sera que symbolique à l'intérieur des autres sources d'énergie que sont le bois et le gaz.

Pas d'autres questions ? Certains collègues sont contraints de sortir puisqu'étant présents au Conseil d'Administration de la Société de Chauffage Urbain, dont votre serviteur. C'est le 1^{er} Adjoint qui va piloter l'approbation de ce point.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Je soumetts le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui approuve ? Le rapport est approuvé à l'unanimité en l'absence de Monsieur le Maire, de MM. SISSLER, FRIEH, RENIS et de Mmes HUTSCHKA et SCHOENENBERGER qui ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote.

Merci. Les administrateurs peuvent donc revenir.

M. le Maire MEYER : Alors ?

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Rapport adopté unanimement.

M. le Maire MEYER : Parfait. Merci, mes chers collègues. Merci pour les explications, aussi celles techniques données tout à l'heure.

12. Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Colmar et Colmar Agglomération pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à des prestations juridiques.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Création d'un second espace de recueil des cendres au cimetière municipal du Ladhof dénommé « Puits du souvenir ».

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Prix de soutien 2017 de la Ville de Colmar à des artistes colmariens.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Attribution de subventions aux associations culturelles en 2017, 2^e tranche et Fonds d'Encouragement Culturel 2017, 2^e tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Gestion du Musée du Jouet – principe du recours à la délégation de service public.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Gestion du Musée du Jouet – condition de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la commission de délégation de service public relative au Musée du Jouet.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : On a toujours échappé ces derniers temps au scrutin au vote à la proportionnelle en proposant la composition d'un jury qui représente toutes les fractions du Conseil Municipal.

M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Il s'agit d'installer 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. On a eu des réponses des uns et des autres, mais pas celle du groupe socialiste. Je ne sais pas si notre nouveau collègue serait d'accord pour faire partie du jury, éventuellement comme suppléant.

Nous proposons M. RENIS, Mme ZINCK, M. MEISTERMANN, Mme BRANDALISE et Mme STRIEBIG-THEVENIN comme titulaires.

Nous proposons les candidatures de M. HILBERT, Mme CHARLUTEAU, Mme SCHOENENBERGER, M. LEUZY et de notre nouveau collègue M. VOLTZENLOGEL comme suppléants.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. Puis-je soumettre cette proposition au vote sans passer par le scrutin ? Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le jury est installé.

18. Convention de partenariat avec l'Ordre de Malte portant sur l'accueil des enfants présentant un handicap.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2016/2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Une collègue nous a quittés parce qu'elle figure sur la liste.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé en l'absence de Mme LATHOUD qui a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

20. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Subvention d'équipement au bénéfice de l'Association Plein Air Colmar Horbourg-Wihr.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Subvention d'équipement au bénéfice de la section tennis de l'ASPTT Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Subventions de fonctionnement aux associations sportives au titre de la saison 2016/2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de Mme HOUPIN qui a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

24. Subventions spécifiques aux associations sportives dans le cadre des « contrats d'objectifs » au titre de la saison 2017/2018.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de Mme HOUPIN qui a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

25. Décentralisation du stationnement payant sur voirie.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Ce rapport me pose plusieurs questions puisque vous savez que je suis toujours sensible à cette question du stationnement comme beaucoup de Colmariens. Je partage le principe de la décentralisation et de la dépénalisation dans un objectif de simplification et d'une gestion de cette problématique par la Ville. Donc c'est plutôt bien à mon sens. Je partage aussi sur le fond bien sûr l'objectif d'améliorer la rotation des véhicules, donc d'améliorer le fait d'être sanctionné en cas de dépassement et ainsi de permettre à plus de véhicules de stationner dans le centre-ville. C'est un objectif que beaucoup partagent même s'il n'est pas toujours compris par nos concitoyens et les visiteurs, c'est certain.

Toutefois, je voudrais attirer l'attention sur l'affichage des deux heures maximum puisque l'amende – ou en tout cas ce qui va la remplacer, mais qui revient au même pour l'utilisateur – va être augmentée, passant de 17 à 25 euros. Ce n'est pas anodin. Pour éviter que les individus se sentent un petit peu piégés, il faudrait vraiment un peu plus communiquer sur cette durée maximum de deux heures. On parle de 2 heures à 2 h 15, c'est la durée entre 2 heures et 2 h 15 qui entraîne l'application du forfait de 25 euros. Je pense qu'il faut être clair avec les individus et dire : stationnement limité à 2 heures, au-delà forfait de 25 euros et l'afficher vraiment en grand pour que personne ne puisse dire : « Ah, je ne savais pas », etc. Aujourd'hui, c'est marqué, mais c'est vrai que c'est...

M. le Maire MEYER : Vous avez entièrement raison.

M. DENECHAUD : Merci. Je n'ai pas l'habitude, cela me fait tout bizarre !

M. l'Adj. SISSLER : A Paris, c'est 50 et à Strasbourg, c'est 35 euros.

M. DENECHAUD : J'en suis conscient, mais nous sommes à Colmar. Dans les plus grandes villes, les individus sont plus habitués à ce genre de niveau.

M. l'Adj. SISSLER : Mais enfin, on est raisonnables.

M. DENECHAUD : Oui, ce n'est pas déraisonnable. Après aussi, sur une tolérance de quelques minutes, je veux dire qu'il ne faut pas perdre de temps sur des individus qui ont dépassé de deux minutes, mais se concentrer sur des personnes qui exagèrent vraiment. Il faut savoir faire preuve de discernement. Les appareils en eux-mêmes sont à l'heure, mais on peut aussi passer sur deux ou trois minutes parce qu'il n'y a rien de pire en termes d'image que de se prendre 25 euros de forfait pour ce genre de problème. Ce n'est pas mon habitude de défendre toujours les visiteurs par rapport aux résidents, mais là, j'estime quand même qu'il faut vraiment penser à eux.

Je pense que cela doit aussi aller dans le cadre d'une politique globale de canalisation du stationnement et aller de pair avec une baisse des tarifs de stationnement en ouvrage. On est aujourd'hui à un abonnement mensuel de 55 à 70, voire 80 euros dans ces stationnements, les silos et parkings souterrains. Pour la Mairie, cela peut encore se comprendre, mais il faut proposer des alternatives à des individus qui veulent stationner tous les jours, non pas dans le centre-ville, mais à proximité. Vous m'avez déjà dit, M. le 1^{er} Adjoint, que 60 euros, ce n'est pas plus cher qu'un garage, mais justement, ce n'est pas un garage. J'ai déjà dit ici que l'on ne peut pas

comparer un dortoir à une chambre d'hôtel. On a des parkings aux $\frac{3}{4}$ vides en journée en dehors du Marché de Noël, donc utilisons-les, incitons les individus à les utiliser et à moins stationner en voirie. Je pense par exemple à l'articulation entre la Place Scheurer-Kestner et le parking Lacarre. Incitons vraiment les individus à stationner dans les parkings en ouvrage par des tarifs plus accessibles, notamment pour les personnes qui travaillent à Colmar. Merci.

M. le Maire MEYER : Je suis la fréquentation des parkings en permanence. Chaque année, il y a entre 5 et 10 % en plus, ce qui dénote que nos parkings sont de plus en plus fréquentés. C'est ce que nous cherchons à mettre en œuvre, d'où votre commentaire qui s'adapte à la situation et je le partage.

Y a-t-il d'autres intervenants ? Ce n'est pas le cas.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec deux abstentions.

26. Convention de financement pour l'aménagement de l'itinéraire routier emprunté par les transports exceptionnels de grosse capacité entre la Ville de Belfort et le port autonome de Strasbourg.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens en quête d'emploi âgés de 23 ans révolus.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Convention de mise en œuvre d'une caméra de vidéoprotection sur une copropriété du centre-ville.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Remplacement de 10 caméras de vidéoprotection vandalisées du quartier Europe.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Je complète la matière rédactionnelle de ce rapport. Après le deuxième paragraphe, je vous prie de lire en plus : « *De surcroît, il est indispensable de trouver une meilleure fluidité pour le remplacement des caméras défectueuses. Il faudrait donc installer le processus d'un accord-cadre à bons de commande* ».

Dans la partie « APPROUVE » il faut donc également ajouter : « *et l'installation d'un procédé contractuel d'accord-cadre à bons de commande pour ne pas être bloqué dans le remplacement des caméras en cas de détérioration.* »

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Cela fait quand même dix caméras qui sont détruites. Quelqu'un avait posé la question la semaine dernière de savoir si on savait qui avait fait ce vandalisme, il semblerait qu'on ne le sache pas et qu'on n'ait pas trouvé.

M. le Maire MEYER : Non, pas à la date d'aujourd'hui. Il y a eu trois dépôts de plaintes successifs.

M. HILBERT : Je trouve que c'est quand même un comble d'avoir des caméras qui sont là pour protéger ou surveiller et qu'on ne sache pas qui les vandalise. C'est un petit peu ce que j'avais dit et qui m'avait été reproché à l'époque, les caméras ne servent pas forcément à grand-chose. Si on veut s'en cacher, on peut le faire. Pour éviter des vandalismes futurs, va-t-on mettre des caméras qui vont surveiller et protéger les caméras ? C'est un cercle un petit peu sans fin.

M. le Maire MEYER : Nous n'irons pas jusque-là. Seulement, il faut les installer sur des mâts plus hauts pour qu'on ne puisse plus les atteindre avec une échelle.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Vous pourriez voir les choses un peu différemment aussi et vous dire que si elles sont détruites, c'est bien parce qu'elles gênent et qu'elles empêchent les uns et les autres de commettre des

actes visionnés par les caméras. C'est donc plutôt l'inverse de ce que vous dites, M. HILBERT.

M. HILBERT : Des abribus sont détruits toutes les semaines, quasiment tous les jours et ils ne gênent pas grand-chose non plus. On peut aussi vandaliser non pas parce que cela nous gêne, mais malheureusement juste pour le plaisir de certains à vandaliser.

M. le Maire MEYER : Il n'empêche que les nouvelles caméras sont dites blindées et seront en plus installées sur des mâts plus hauts pour ne plus pouvoir les atteindre avec une simple échelle.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec le marché à commande à installer à l'avenir.

31. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Transactions immobilières : régularisation foncière – déclassement et cession de parcelles.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Transactions immobilières : rétrocessions à la Ville de Colmar puis mise en vente de l'ancienne colonie de vacances 16 rue du Ried – 68230 Wasserbourg.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

34. Taxes et participations d'urbanisme – modification du taux de taxe d'aménagement applicable à compter du 1^{er} janvier 2018.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. GRUNENWALD.

M. GRUNENWALD : M. le Maire, je voulais juste faire une petite observation très rapide et en même temps corréliser deux choses à mon intervention. D'abord sur les caméras de vidéosurveillance, je suis quand même étonné qu'on puisse encore en discuter à l'heure actuelle quand on sait que c'est un système de protection extraordinaire. On l'a vu encore à Londres il y a deux jours. On l'a vu dans tous les attentats, je crois qu'il n'y a plus à discuter. Si effectivement celles-là sont la proie de personnes qui les agressent en quelque sorte, c'est bien qu'elles servent à la protection de nos concitoyens. Je crois que ce débat qui avait longtemps été discuté est à éliminer.

Je n'ai pas pris la parole tout à l'heure sur le point de la taxe sur les locaux commerciaux vacants, nous en avons discuté, il ne s'agit plus de discuter puisque nous parlions du taux. Vous savez très bien mes soucis et mes réserves quant à les réclamer à l'heure actuelle. Nous avons actuellement une politique au moins déclarée sur le plan national qui est celle de faire payer encore plus les propriétaires et la propriété, ce qui me semble poser un énorme problème.

S'agissant de la taxe et participation d'urbanisme, c'est également une augmentation. Je me permets de le dire avec beaucoup de simplicité. M. le Maire, vous nous aviez réservé une copie du courrier que vous avez adressé au Premier Ministre sur le coût de la construction en France, notamment par rapport à nos voisins allemands. Il est évident que ceci intègre aussi un certain coût. Si l'on veut vraiment avoir le coût de construction similaire à nos voisins, l'instauration de nouvelles taxes ou l'augmentation de cette taxe n'est peut-être pas utile. C'est pour cela que je voulais le dire bien que je comprenne l'intérêt de cette taxe sur le plan municipal. Je dis simplement : attention. Nous disons sur le plan général que nous sommes dans une situation particulière en France sur le plan de l'imposition, notamment de l'immobilier et de la construction ainsi que de taxes annexes qui viennent. Faisons attention de ne pas augmenter la pression de taxes et la pression fiscale sur ce plan.

M. le Maire MEYER : Je pense que vous avez mille fois raison, M. le Bâtonnier. Pourtant, à travers le PLU, quelque 130 hectares s'ajoutent à l'urbanisation ce qui suppose un engagement de la Ville de Colmar et de Colmar Agglomération pour desservir lesdites surfaces en viabilités. Si on vous propose d'aller de 4 à 5 %, je pense que le 1 pour cent de différence se situe largement en dessous des charges supplémentaires qui reposent sur les deux collectivités. Il n'aurait pas été normal de figer à 4 %, alors qu'on vient d'ajouter 130 hectares de constructions supplémentaires sur le plan de la Ville de la Colmar.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

35. Contribution de la Ville de Colmar aux frais d'organisation de l'Aïd El Kébir pour l'année 2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Nous avons là trouvé une solution idoine pour venir à la rencontre des populations concernées et selon l'expérience des dernières années, on ne peut que se féliciter du partenariat trouvé.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

36. Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

37. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

38. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

39. Attribution d'un concours financier aux sinistrés de l'ouragan Irma à Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : La différence est faite selon la population des deux îles. Il fallait le dire, sinon personne ne comprend.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

M. le Maire MEYER : Nous avons également à l'essai le réaménagement de la Place du Saumon qui va continuer jusqu'à fin septembre. Fin septembre, nous allons lire et relire les principales observations qui ont été faites. Nous laisser huit jours pour ajuster le tir et ouvrir une deuxième période d'essai à partir du 10 octobre jusqu'à fin octobre. Nous tirerons les enseignements généraux en fin de cette deuxième période.

Vous l'avez peut-être remarqué, mais la Ville de Colmar a été recitée sur son image remarquable. Ainsi, elle figure pour la quatrième fois dans le Top 12 des villes qui semblent sortir d'un conte de fées. D'ailleurs, dans ce classement depuis 2015, nous sommes en première position.

Par ailleurs, le Times Magazine, l'un des principaux magazines hebdomadaires américains, a dressé dans ses colonnes un magnifique tableau de notre ville et je lis les propos du journaliste : « *Essayez Colmar en France, si tout ce que vous voulez vraiment est de faire un tour en gondole le long de canaux pittoresques, échangez alors Venise avec la douce ville de Colmar qui occupe un emplacement privilégié sur la route des vins d'Alsace. Tournez-vous dans n'importe quel coin et vous vous sentirez comme une beauté supplémentaire dans La Belle et la Bête. Les bâtiments à colombages dans toutes les teintes pastel des ruelles pavées, son trafic automobile et les marchés couverts sont aussi charmants qu'en Italie* ». C'est un journaliste américain qui parle.

Par ailleurs, je vous invite à lire La Revue Parlementaire avec un spécial Haut-Rhin qui va vous être distribué. La Ville, Colmar Agglomération et Pôle Habitat y figurent sur quatre pages entières. C'est également remarquable selon mon appréciation personnelle.

Cela étant dit, Mme la Présidente du Conseil Départemental a demandé la parole.

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Je tiens à vous remercier pour vos mots d'encouragement prononcés en début de séance suite à mon élection à la tête du Conseil Départemental. J'y suis d'autant plus sensible que la tâche sera ardue compte tenu notamment du contexte financier délicat dans lequel s'inscrira encore demain l'action des départements.

La feuille de route vers 2021 que j'ai élaborée avec mes collègues conseillers départementaux se veut malgré tout ambitieuse. Elle se fonde sur des

valeurs et des convictions que nous partageons tous et qui placent l'emploi, la jeunesse et la solidarité au cœur de nos politiques départementales à venir. Elle traduit également notre engagement à œuvrer pour l'Alsace.

Ces engagements nécessiteront de ma part une détermination et une implication de tous les instants. Ils feront du mandat de Président du Conseil Départemental une fonction à grande responsabilité que je souhaite assurer à plein temps pour pouvoir lui consacrer toute mon énergie. Je vous ferai donc parvenir dans les prochains jours, M. le Maire, ma lettre de démission du Conseil Municipal de Colmar. Une telle décision a évidemment été très difficile à prendre. Elle met en effet un terme – et vous le savez bien – à une longue présence au sein de cette assemblée. Elle marque également la fin d'un beau travail au sein du Conseil Municipal, un beau travail d'équipe au sein du groupe « Colmar veut bouger », dont j'ai fait partie et dont je tiens à remercier du fond du cœur chacun des membres.

La présidence du Conseil Départemental demande que je sois pleinement au service de tous les Haut-Rhinois avec l'exigence d'équilibre entre tous les territoires. Bien entendu, M. le Maire, chers collègues, je resterai très attentive aux préoccupations des Colmariennes et des Colmariens. J'exercerai toujours mon mandat de conseillère départementale du canton de Colmar 2 avec le même enthousiasme. Je suis avant tout une élue de proximité – vous le savez bien – et à l'écoute de nos concitoyens.

La collaboration entre le Département du Haut-Rhin et la Ville de Colmar et avec Colmar Agglomération sera à l'image de la relation que je souhaite instaurer avec l'ensemble des communes et intercommunalités du Département. Elle s'inscrira résolument dans un climat constructif et dans un rapport de confiance.

Je vous remercie pour ces années passées ensemble. Merci pour votre attention. (*Applaudissements*)

M. le Maire MEYER : Merci, Mme la Présidente. Vous avez fait référence à votre longue présence au sein du Conseil Municipal, nous vous remercions pour votre implication, pour vos propositions et pour le travail assumé. Mais en plus, nous souhaitons que vous puissiez réussir le mieux possible en tant que Présidente du Département du Haut-Rhin.

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Nous avons fait le tour. Merci mes chers collègues. La séance est levée. J'observe néanmoins que c'est la première fois, depuis 22 ans, qu'il m'arrive en tant que maire, que tous les points aient été approuvés unanimement, quelle que soit l'origine politique des uns et des autres. Merci beaucoup. La séance est levée.

FIN DE LA SEANCE : 20 HEURES 20